

Décision Générale colonial

Décision n° 94 MESURES DIVERSES

n° 94

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 26 mars 1913
Numéro JO n° 197 du 31/03/1913	Date du numéro 31 mars 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 28 dudit mois, M. Chanel, administrateur de 3e classe des Colonies, Chef du Secrétariat du Gouvernement, est chargé des Affaires Indigènes et du Tribunal Indigène du premier degré, en remplacement de M. Séré, en instance de départ.